



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 13 février 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
42	52

Date de convocation

7 février 2024

**Agriculture – Hydrologie
régénérative – Convention
avec les agriculteurs**

**N° de la délibération
2024-077**

Secrétaire de séance :
Amandine DEYGAS

Le 13 février 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Les Berges du Rhône à Gervans sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Alain SANDON), Mme Laëtitia BOURJAT (pouvoir à Frédéric SAUSSET), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Mme Delphine COMTE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Jean-Louis BONNET, M. Michel BRUNET, M. Guy CHOMEL, M. Denis DEROUX, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Gilles FLORENT, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

L'essaimage des projets d'aménagements en Keyline Design concernera une dizaine d'agriculteurs du territoire d'ARCHE Agglo. La réalisation des aménagements se fera en 2 étapes :

- ✓ Une première phase d'étude du terrain et de création des plans en keyline design par le prestataire retenu à cet effet
- ✓ Une deuxième phase de réalisation des travaux sur site (terrassement et plantation de haies).

Un contrat de partenariat sera signé entre ARCHE Agglo et chacun des agriculteurs afin d'exposer clairement les engagements de chacun. Avant la réalisation des travaux, un avenant sera signé, présentant précisément les travaux sur la base des plans de la première étape.

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Vu la délibération n° 2023-259 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la stratégie et le programme pluriannuel d'actions 2023-2028 du Projet Alimentaire inter-Territorial ;

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2023 Eau et Climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse,

Vu le plan 5 Rhône de CNR,

Vu la délibération n° 2023-641 du Conseil d'Agglomération du 15 novembre 2023 « Agriculture – Hydrologie régénérative » approuvant le projet, le plan de financement et la candidature auprès des financeurs

Vu la délibération n° 2023-752 du 13 décembre 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la réalisation d'un groupement de commande pour le marché public de prestation d'ingénierie Keyline Design

Vu la délibération n° 2023-753 du 13 décembre 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la convention de reversement des financements reçus par l'Agence de l'Eau entre Rhône Crussol et ARCHE Agglo

Considérant l'avis favorable de l'Agence de l'Eau concernant le projet, reçu par mail le 8 décembre 2023,

Considérant la nécessité de signer un contrat avec les agriculteurs pour le bon déroulé du projet,

Considérant les engagements de la collectivité cités dans la convention,

Considérant les engagements de l'agriculteur cités dans la convention,

Considérant l'avis favorable du bureau du 1^{er} février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ACCEPTE le contenu des conventions avec les agriculteurs ;
- AUTORISE M. Le Président à signer les conventions avec les agriculteurs, propriétaires, pour la réalisation des plans et des aménagements en keyline design ;
- AUTORISE M. Le Président à signer les avenants aux conventions pour les travaux de Keyline Design

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 13 février 2024.